



2 dégâts des eaux à 1 an d'intervalle...

Par **wouaneguene**, le **26/09/2011** à **21:50**

Bonjour,

Je suis copropriétaire d'un appartement et assuré à la M***F
J'ai subi deux dégâts des eaux :

o en aout 2010 ,la responsabilité incombe à un voisin. Exertise à conclu à une prise en charge de la réparation de 1m2 de parquet et à un ponçage/vitrification de la pièce. (salon-cuisine de 35 m2)

o l'autre en aout 2011 dont la responsabilité m'incombe. Ce dernier est survenu le WE juste avant que l'artisan que j'avais réservé ne vienne faire les travaux de remise en état du 1er DDE.

J'attends l'expert demain, mais de toute façon, la remise en état de imposerait un ponçage/vitrification.

J'ai du mal à appréhender intellectuellement comment cela va se passer, les deux DDE constituant 2 dossiers distincts à ce que l'on m'a dit.

Faut il considérer que le ponçage/vitrification soit a demander au titre de la RC de mon voisin,et que le reste soit dû au titre de mon assurance?

Puis je demander à ce que la mise au garde meuble de mon mobilier soit pris en compte au titre du 1er incident? (car nécessaire au ponçage/vitrification).

De plus, le démontage de ma cuisine aménagé (cuisine US) est il de fait exclu de l'indemnisation de la remise en état due au titre du 2eme DDE si ce n'est pas expressément précisé dans le CG du contrat d'assurance de mon syndic?

Enfin, puis demander à converser directement avec l'assurance du syndic qui gère ces deux dossiers car je trouve que passer systématiquement par le syndic me gêne dans le dialogue que je souhaiterais établir?

En remerciant ceux qui auront lu mon explication jusqu'au bout

Cordialement.

Par **aie mac**, le **27/09/2011** à **22:33**

bonjour

[citation]En remerciant ceux qui auront lu mon explication jusqu'au bout

[/citation]

et même 2 fois...